



Mes droits en cas de diffamation à mon encontre ?

Par **Karimg**, le **22/11/2012** à **14:53**

Bonjour,
Je suis rédacteur publicitaire et une personne m'insulte de charlatant sur un forum de marketing. Il fait comprendre aux membres que j'arnaque mes clients. Mais il se cache derrière un pseudo. Je n'ai que son prénom (si tant est que ce soit le bon.) et sa ville (Monaco)
Y a-t-il pour moi un recours légal pour faire taire cette personne qui abuse de ma patience ?
Être insulté de charlatant (sans preuves, ni arguments solides à avancer) justifie-t-il un dépôt de plainte de ma part ?
Merci.
Cordialement,
Karim

Par **citoyenalpha**, le **25/11/2012** à **23:10**

Bonjour
en effet vous pouvez déposer plainte pour diffamation. Vous pouvez aussi contacter le webmaster du site afin que ces propos soient supprimés et en l'informant que sa responsabilité pénale pourrait être engagée.
Restant à votre disposition

Par **Karimg**, le **25/11/2012** à **23:20**

Bonjour,
Merci pour votre réponse. Concernant le webmaster du site, il a, je pense, laissé son forum à l'abandon (il est maintenant entretenu par une partie des modérateurs et des membres...). Donc difficile de le contacter. De plus, il habite au Canada, ce qui compliquerait les choses.
Par contre, je note que le dépôt de plainte contre la personne directement responsable est possible.
Merci encore.
Karim